

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

## Ordre du jour

Mardi 11 avril & Mercredi 12 avril 2017

		Rapporteurs
1	<b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE AGRICULTURE – BOIS</b> Le budget agricole et filière Bois comporte des soutiens aux organisations professionnelles agricoles et aux investissements des entreprises. 1 023 529,16 € de Crédits de Paiement seront mobilisés en 2017, dont 795 529,16 € en investissement et 228 000,00 € en fonctionnement, complétés par une Autorisation de Programme à hauteur de 80 000,00 €.	Jocelyne GUÉRIN
2	<b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE ECONOMIQUE ET MAGNY-COURS</b> Le présent rapport décrit les opérations envisagées au titre de l'année 2017 et détaille les inscriptions de crédits pour les dépenses : 2 668 075 € de fonctionnement, 759 025 € en investissement et 138 791 € en recettes d'investissement.	Jocelyne GUÉRIN
3	<b>BUDGET PRIMITIF 2017 LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE CONSEIL DE LA NIEVRE BUDGET ANNEXE</b> Ce rapport présente les orientations stratégiques et budgétaires du laboratoire départemental d'analyses et de conseil. Le budget du laboratoire est équilibré en dépenses et en recettes pour un volume de 2 845 740.00 € en fonctionnement et 141 341.38 € en investissement la subvention versée s'élève à 650 000 €.	Jocelyne GUÉRIN
4	<b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE TOURISME</b> Le budget primitif 2017, repose sur l'appui aux structures touristiques. Il prévoit 1 133 582,99 € de crédits de paiement.	Vanessa LOUIS-SIDNEY
5	<b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE INSERTION</b> Le présent rapport vise à présenter le budget primitif 2017 permettant de conduire la politique relative à l'insertion reposant sur une mobilisation de <b>39 158 363 €</b> en fonctionnement et <b>123 700€</b> en investissement. Pour assumer le financement de cette politique, <b>20 103 985 €</b> sont attendus, notamment de l'Etat et de l'Europe.	Alain LASSUS
6	<b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE JEUNESSE</b> Dans le cadre du budget primitif 2017 le conseil départemental doit se prononcer sur les moyens à allouer à la politique jeunesse en direction des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Une inscription budgétaire d'un montant de 175 420 euros en dépenses de fonctionnement est nécessaire à la mise en œuvre de cette politique.	Delphine FLEURY

7	<p><b>BUDGET PRIMITIF - POLITIQUE ÉDUCATIVE</b></p> <p>A l'occasion de l'élaboration de son budget primitif, le conseil départemental décide des moyens qu'il souhaite mobiliser en faveur de la politique éducative au bénéfice des 30 collèges publics et de leurs 8 077 collégiens. Cet acte majeur de l'Assemblée départementale s'inscrit dans la continuité du vote de la dotation de fonctionnement allouée aux établissements pour leur assurer les conditions d'un fonctionnement propice au développement de l'activité pédagogique dans un environnement éducatif de qualité. Il affirme également sa volonté de soutenir des filières d'enseignement supérieur diversifiées et réparties sur le territoire.</p>	<p><b>Delphine FLEURY</b></p>
8	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE CULTURELLE</b></p> <p>Le présent rapport a pour objet la présentation des propositions d'inscriptions budgétaires relatives à la politique culturelle à mener en 2017 ainsi que des principales orientations ou évolutions envisagées. Le montant global des inscriptions de crédit est de : <b>2 939 200 €</b> en dépenses de fonctionnement, <b>360 620 €</b> en dépenses d'investissement et <b>61 500 €</b> en recettes de fonctionnement.</p>	<p><b>Jean-Louis BALLERET</b></p>
9	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE SPORTIVE ET ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE</b></p> <p>Dans le cadre du budget primitif 2017, le conseil départemental fixe les moyens qu'il souhaite mobiliser en faveur de la politique sportive et des activités de pleine nature. Une inscription budgétaire de 266 083 € en investissements et de 1 628 000 € en fonctionnement est nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.</p>	<p><b>Daniel BOURGEOIS</b></p>
10	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - ARCHIVES DEPARTEMENTALES</b></p> <p>Le présent rapport a pour objet de fixer les moyens nécessaires à l'exercice des missions des Archives départementales : 12 000 € en dépenses et 1 200 € en recettes de fonctionnement, 199 000 € en dépenses et 9 869.16 € en recettes d'investissement.</p>	<p><b>Jean-Louis BALLERET</b></p>
11	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE FAMILLE ET ENFANCE</b></p> <p>Le présent rapport vise à présenter le Budget Primitif 2017 permettant de conduire la politique relative à la famille et à l'enfance reposant sur l'inscription de 17 846 600 € en dépenses de fonctionnement (soit + 0,7% par rapport au réalisé 2016) et 726 000 € en recettes de fonctionnement.</p> <p>Plusieurs individualisations de subventions sont aussi présentées pour un montant global de 82 500 €.</p>	<p><b>Delphine FLEURY</b></p>
12	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE MADEF</b></p> <p>Le présent rapport vise à présenter le Budget Annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille pour l'année 2017. Les dépenses de fonctionnement estimées pour 2017 s'élèvent à 4 906 647,34 euros. Il est demandé de fixer le montant de la dotation globale versée à la MADEF à 4 645 387 euros pour l'année 2017.</p>	<p><b>Delphine FLEURY</b></p>

13	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE</b></p> <p>Le présent rapport vise à présenter le Budget Primitif 2017 permettant de conduire la politique relative à la Protection Maternelle et Infantile. Les crédits mobilisés se décomposent de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en dépenses : 452 950 € en fonctionnement et 27 000 € en investissement</li> <li>- en recettes : 125 000 € en fonctionnement.</li> </ul>	<p><b>Delphine FLEURY</b></p>
14	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES</b></p> <p>Le présent rapport vise à présenter le Budget Primitif 2017 en matière d'action sociale – politiques Personnes Agées, Personnes Handicapées soit des inscriptions à hauteur de 77 872 350 € en dépenses de fonctionnement, 516 050 € en dépenses d'investissement et 20 238 500 € en recettes de fonctionnement.</p>	<p><b>Fabien BAZIN</b></p>
15	<p><b>CONVENTION LOCALE RELATIVE A LA CARTE MOBILITE INCLUSION</b></p> <p>Signature d'une convention locale relative à la Carte Mobilité Inclusion entre le Département de la Nièvre, la MDPH et l'Imprimerie Nationale.</p>	<p><b>Fabien BAZIN</b></p>
16	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE SANTÉ</b></p> <p>Le présent rapport vise à présenter le Budget Primitif 2017 en matière de politique Santé.</p> <p>Cette politique contribue à la mission de prévention et d'éducation pour la santé, mais aussi plus largement celle touchant d'autres missions de santé publique.</p> <p>250 360 € sont inscrits en dépenses de fonctionnement et 4 500 € en dépenses d'investissement ; 165 000 € sont attendus en recettes de fonctionnement.</p> <p>Un avenant 2017 à la convention de prestation avec la SARL Activités Nationales de Médecines Préventives (ANMP) est aussi proposé à validation.</p>	<p><b>Alain LASSUS</b></p>
17	<p><b>SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU PAYS NIVERNAIS MORVAN 2017</b></p> <p>Ce rapport porte sur l'avis du conseil départemental relatif à la signature de l'avenant au Contrat Local de Santé du Pays Nivernais Morvan 2017.</p>	<p><b>Alain LASSUS</b></p>
18	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 – ENVIRONNEMENT</b></p> <p>Ce rapport décrit les objectifs et le programme d'actions du conseil départemental en faveur de l'Environnement : la biodiversité et les espaces naturels sensibles (ENS), l'éducation à l'environnement, l'énergie, la forêt, la réduction des déchets internes à la collectivité pour l'année 2017, ainsi que les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Il est proposé d'inscrire 197 507,80 € en dépense de fonctionnement, 757 546,87 € en dépense d'investissement.</p> <p>Des recettes sont attendues à hauteur de 780 691 € en fonctionnement et 151 400 € en investissement.</p>	<p><b>Blandine DELAPORTE</b></p>

19	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE DEVELOPPEMENT LOCAL</b></p> <p>La nouvelle organisation territoriale conduit la collectivité à repenser son dispositif d'accompagnement des projets. 2017 sera donc une année de transition au cours de laquelle le Département honorera ses engagements contractuels et adaptera son cadre d'intervention. A cette fin, il convient d'inscrire les sommes de 4 309 018,50 € en investissement et 1 105 987,35 € en fonctionnement.</p>	<p><b>Jocelyne GUÉRIN</b></p>
20	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE NIEVRE INGENIERIE</b></p> <p>Le Service Nièvre Ingénierie a été créé en vue de proposer aux collectivités des prestations de conseil et d'ingénierie en matière de voirie, d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Un budget annexe a été mis en place pour la gestion de ce service. L'objet du présent rapport est d'approuver le budget annexe pour l'année 2017.</p>	<p><b>Daniel BOURGEOIS</b></p>
21	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE HABITAT</b></p> <p>La mise en œuvre du plan départemental de l'habitat adopté en 2015 conduit notre collectivité à persévérer dans la démarche entreprise et à intensifier son action en faveur de l'accès pour tous à un logement digne. Cette politique constitue l'une des priorités politiques conduisant à un renforcement progressif des moyens. En 2017, ce sont 782 000 € en fonctionnement et 1 653 770,40 € en investissement qui seront mobilisés.</p>	<p><b>Jacques LEGRAIN</b></p>
22	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 : POLITIQUE VOIRIE DEPARTEMENTALE ET AUTRES RESEAUX</b></p> <p>Le présent rapport a pour objet d'affecter les crédits nécessaires à la gestion du réseau routier départemental. Le Département intervient également sur d'autres réseaux de voirie : la partie de section concédée du Canal du Nivernais, les véloroutes et la voirie nationale.</p>	<p><b>Daniel BOURGEOIS</b></p>
23	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS BAREME 2017 - REMISE AU PROFIT DU BUDGET GENERAL</b></p> <p>L'objet du présent rapport est d'approuver les inscriptions du budget annexe 2017 ainsi que les barèmes de prestations 2017, et la mise en place d'une remise financière au profit du budget principal du conseil départemental en fonction des résultats 2017.</p>	<p><b>Daniel BOURGEOIS</b></p>
24	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 : TRANSPORTS</b></p> <p>La compétence "transports scolaires" est exercée par le département jusqu'au 31 août 2017. A partir de cette date, et conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les transports scolaires entreront dans le domaine d'intervention de la Région. Seul le transport des élèves handicapés restera une compétence départementale.</p> <p>Il est également prévu notre participation à la gestion de l'aéroport de Nevers – Fourchambault.</p>	<p><b>Daniel BOURGEOIS</b></p>

25	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 POLITIQUE DE L'EAU</b></p> <p>Le rapport rappelle les orientations et les objectifs d'une politique départementale de l'eau.</p> <p>L'action du conseil départemental se poursuit avec une assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement et un suivi de la qualité des cours d'eau.</p> <p>Cette action, les engagements liés à des attributions de subventions sur les années passées, et le soutien aux organismes Etablissement Public Loire et Institution pour l'Entretien des Rivières impliquent une inscription de 648 000 € en investissement et de 178 740 € en fonctionnement. Des recettes sont attendues à hauteur de 330 000 €.</p>	<b>Blandine DELAPORTE</b>
26	<p><b>EVOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'ENTRETIEN DES RIVIERES EN SYNDICAT MIXTE</b></p> <p>L'Institution Interdépartementale pour l'Entretien des Rivières (IER) est une structure qui unit les départements de l'Yonne et de la Nièvre. Elle apporte un appui technique aux maîtres d'ouvrages publics pour leurs projets d'entretien des cours d'eau. L'évolution réglementaire, depuis la parution de la loi NOTRe, conduit à faire évoluer le statut de l'IER qui sera transformé en syndicat mixte ouvert.</p>	<b>Retiré de l'ordre du jour</b>
27	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET OPERATIONS PATRIMONIALES</b></p> <p>Le présent rapport propose la déclinaison 2017 de notre stratégie immobilière à travers les opérations liées aux bâtiments départementaux. Il détaille les inscriptions de crédits ou autorisations de programme nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2017.</p>	<b>Daniel BOURGEOIS</b>
28	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE MOYENS DE L'INSTITUTION</b></p> <p>La politique des Moyens et des Achats de la collectivité permet d'assurer le bon fonctionnement des services et de l'institution. Pour l'exercice 2017, il est proposé d'inscrire au titre de la politique Moyens de l'institution 1 421 258,00 € en dépenses en section de fonctionnement et 176 000,00 € en dépenses en section d'investissement.</p>	<b>Daniel BARBIER</b>
29	<p><b>Budget 2017 - POLITIQUE COMMUNICATION ET CABINET</b></p> <p>Le présent rapport a pour objet de proposer les prévisions budgétaires 2017 en fonctionnement et en investissement pour le Cabinet et la Communication.</p>	<b>Vanessa LOUIS-SIDNEY</b>
30	<p><b>BUDGET PRIMITIF 2017 - POLITIQUE INFORMATIQUE</b></p> <p>Le présent rapport a pour objet la présentation des inscriptions de crédits nécessaires au fonctionnement du système d'information et des moyens numériques mis à disposition des services, des usagers, des collègues et des partenaires, dans le cadre du Budget Primitif 2017.</p>	<b>Fabien BAZIN</b>

31	<p><b>PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNÉE 2017 ET LE 1ER TRIMESTRE 2018</b></p> <p>Ce rapport présente le tableau recensant l'ensemble des procédures de marchés publics à engager sur l'année 2017 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.</p>	<p><b>Daniel BARBIER</b></p>
32	<p><b>POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p>Le présent rapport concerne l'inscription des crédits nécessaires pour assurer la rémunération et la formation des agents du conseil départemental ainsi que les moyens mis à leur disposition pour accompagner leur vie professionnelle.</p>	<p><b>Michel MULOT</b></p>
33	<p><b>RAPPORT GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2017</b></p> <p>Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif du Conseil départemental pour l'exercice 2017. Il prend en compte les lignes directrices définies à l'occasion du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 mars 2017. Le budget primitif détaille les recettes à percevoir sur l'exercice et le montant des dépenses prévues. Il présente également une vision consolidée du budget en agrégeant le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.</p> <p>Ce rapport est complété en annexe par l'ensemble des tableaux financiers qui fixent les prévisions de recettes et les plafonds de dépenses pour l'exercice, par nature comptable. Ce document financier constitue le budget primitif 2017 du Conseil départemental.</p>	<p><b>Daniel BARBIER</b></p>

## **RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE**

34	<p><b>CRÉATION D'UNE DESSERTE FORESTIERE AU MONT PRÉNELEY</b></p> <p>Afin de poursuivre la gestion forestière du Mont Préneley à Glux-en-Glenne, le Département souhaite créer une desserte forestière. Le dossier de demande de subvention déposé en 2016 n'a pas été retenu et une nouvelle candidature est possible en 2017. Ce rapport présente une modification du plan de financement suite à de nouveaux devis pour les travaux et un montage optimisé du volet collectif du projet qui compte désormais 5 partenaires au lieu de 2.</p>	<p><b>Blandine DELAPORTE</b></p>
----	---	----------------------------------